

**Politique** Douze communes de l'actuelle agglomération pourraient perdre un siège au conseil communautaire

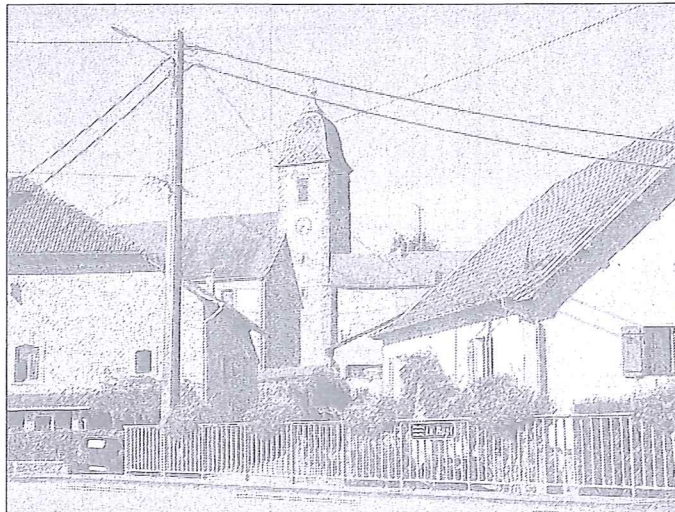
# Un grand pays, oui mais avec qui...

104

« IL Y A EU des réticences, des interrogations, des incompréhensions, des réflexions et des discussions. Légitime... », estime le président de Pays de Montbéliard agglomération. Sûr que ce projet de grand mariage dont les bans pourraient être publiés en janvier 2017 entre l'agglomération et les quatre communautés de communes voisines n'emballa pas tous les villages ruraux.

Cette nouvelle organisation territoriale imposée par la loi NOTRe est vécue, pour certains, comme un mariage à marche forcée. « Si tu n'es pas fort sur des projets forts, ton territoire meurt. Ce grand pays de Montbéliard deviendra un vrai moteur. Il faudra compter avec nous. C'est ensemble que nous devons bâtir ce futur grand territoire », plaide Charles Demouge.

Plaidoyer entendu lors du conseil communautaire extraordinaire qui, à la majorité mardi dernier, a donné son accord pour la constitution d'un grand pays de Montbéliard qui pourrait passer des 29 communes actuelles à plus de 70 (notre édition du 18 février).



■ Iront ou n'iront pas dans le Grand Montbéliard ? Ça discute encore sous les clochers. Réunion début mars de la CDCI. Archives ER

Il y a du monde dans les tribunes de l'hémicycle montbéliardais ce soir-là. Les représentants des communautés de communes concernées ont fait le déplacement. Du pays de Pont-de-Roide avec le président Jean-Louis Noris et le maire rudipontain Denis Arnoux ; Christian Hirsch maire de Villars-sous-Écot et président de la

Communauté de communes des Trois cantons, le maire de Beutal Roland Thierry, Claude Perrot, maire de Blamont et président des Balcons du Lomont, Pierre-Marie Depoutot, maire de Laire et président de la Communauté de communes de la vallée du Rupt. Les communes de Laire, Aibre et Le Vernoy ne comptent d'ailleurs

pas grimper dans le wagon grand pays de Montbéliard. Elles estiment que leur futur doit s'écrire avec le pays d'Héricourt avec lequel ces communes forment « un bassin de vie cohérent comme le réclame la loi ».

## Un conseil composé de 116 membres

Charles Demouge a beau marteler que ceux qui rate- ront « le coche », le train en marche pour la construction du Grand pays de Montbéliard « ne pourront pas y revenir de sitôt ». Ça n'empêche pas les villages d'imaginer, voire de souhaiter leur futur avec d'autres EPCI (établissement public de coopération intercommunale) : Saint-Hippolyte, L'Isle-sur-le-Doubs, Héricourt... Maintenant, rien n'est joué. La balle est dans le camp de la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale où siègent entre autres des maires) qui se réunit le 4 mars pour l'arrondissement de Montbéliard. Elle dira si oui ou non le Grand Montbéliard se fera. Et surtout avec qui. Selon les amendements déposés par

les communes qui souhaitent être rattachées à d'autres EPCI.

En l'état actuel du projet de schéma départemental présenté par le préfet en octobre dernier (proposition de regroupement de l'agglo avec les quatre communautés de communes), le conseil de communauté du grand pays de Montbéliard serait composé de 116 membres. Avec de nouvelles règles de composition des conseils communautaires et de répartition des sièges entre communes.

Si ce schéma est retenu, trois villes vont bénéficier de sièges supplémentaires : Montbéliard (cinq sièges), Audincourt (deux) et un de plus pour Valentigney.

En revanche, douze communes vont se voir retirer un siège de conseiller communautaire : Sochaux, Exincourt, Vieux-Charmont, Fesches-le-Châtel, Mathay, Bart, Nommay, Dampierre-les-Bois, Sainte-Suzanne, Dasle, Taillecourt et Courcelles. Et comme par enchantement, ce sont les femmes élues dans ces douze communes qui pourraient valser...

Françoise JEANPARIS